



RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 12 décembre 2022

L'ÉTAT AMÉLIORE LA VIE DES ÉTUDIANTS RÉUNIONNAIS ET ASSOCIE TOUS LES ACTEURS DANS LA DÉFINITION D'UN SCHÉMA TERRITORIAL

Lundi 12 décembre 2022

Lors du Conseil de l'éducation nationale (CEN) du 5 décembre dernier, la rectrice de région académique, Chantal Manès-Bonnisseau, a lancé la démarche d'élaboration d'un schéma territorial de la vie étudiante, qu'elle pilotera en 2023.

L'État, les collectivités locales, l'université et les associations étudiantes, ainsi que tous les acteurs de la société civile, seront invités à travailler ensemble dès le mois de Février 2023 pour définir une stratégie concertée et un plan d'actions destiné à identifier les besoins des étudiants réunionnais et y répondre.

L'objectif de ce dialogue territorial est double :

- Créer et renforcer les synergies entre acteurs territoriaux compétents au service des conditions de vie et d'études des étudiants.
- Veiller à la coordination et à la complémentarité de l'ensemble des dispositifs et schémas directeurs stratégiques déjà existants ou en construction.

Ce travail sera mené en coordination entre l'académie de La Réunion et celle de Mayotte, qui sont proches géographiquement.

Ce schéma territorial de la vie étudiante viendra compléter les différentes mesures d'ores et déjà mises en œuvre par l'État pour accompagner les étudiantes et des étudiants.

L'attention particulière portée aux étudiants durant la période Covid-19 se poursuit cette année avec le déploiement d'aides complémentaires au profit de leur pouvoir d'achat, de leur installation dans l'enseignement supérieur et pour leur accompagnement tout au long de l'année.

Contact presse

Service communication du rectorat

Tél : 0692 42 42 68
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9

- **La revalorisation des bourses sur critères sociaux à hauteur de 4% dès la rentrée universitaire 2022-2023** : cette hausse qui s'ajoute aux revalorisations antérieures correspond à + 4,20 euros par mois pour un boursier échelon 0 bis et + 23 euros par mois pour un boursier échelon 7, et un effort complémentaire de l'État de plus de 2 millions d'euros.
- **Le gel des loyers est reconduit en 2023, pour la troisième année consécutive pour les étudiants logés dans les résidences universitaires Crous** : cette mesure décidée en 2020 permet de préserver le pouvoir d'achat des étudiants d'autant plus que les tarifs pratiqués par les Crous sont les plus bas du logement dédié aux étudiants.
- **La revalorisation des APL** : comme les foyers français, les résidents du Crous bénéficient également de la revalorisation de 3,5 % de l'aide au logement (APL) de la CAF soit entre + 3,50 et + 5 euros par mois.

En moyenne, une fois les aides aux logements déduites, une chambre Crous revient à un étudiant à 100 euros par mois (chambre de 9m² avec espace collectif). Cette mesure représente un coût de près de 150 000 euros pour le service hébergement du Crous de La Réunion.

- **Wifi** : une aide exceptionnelle de 150 000 euros du Centre national des Crous (le Cnous) permet aux étudiants logés en résidence universitaire à La Réunion d'avoir un reste à charge pour la connexion internet très inférieur à celui des étudiants de l'hexagone. Le reste à charge pour l'étudiant qui sera proposé au conseil d'administration du Crous du 14 décembre 2022 est de 7 euros pour un coût de 17 euros TTC. Un reste à charge inférieur à celui des Crous de France hexagonale qui se situe autour de 9 euros.
- **Le repas à 1 euro** (2 repas par jour) : instaurée pendant la période Covid-19, cette mesure est prolongée pour l'ensemble des étudiants boursiers, ainsi que pour tous les étudiants en situation de précarité. Au Crous de La Réunion, depuis le 1er septembre 2020, ce sont plus de 503 840 repas servis à 1 euro sur l'ensemble des campus universitaires, soit une aide de l'État représentant plus de 3,5 millions d'euros en faveur des étudiants réunionnais. Sur l'année 2022, 84 % des repas servis le sont à des étudiants boursiers ou en situation de précarité.
- Les autres étudiants bénéficient quant à eux de la tarification sociale de 3,30 euros par repas au restaurant universitaire pour un coût d'environ 483 550 euros pour l'Etat.
- **Une aide exceptionnelle de rentrée de 100 euros pour les étudiants boursiers** : apportée par le Gouvernement, elle a été versée courant septembre à plus de 11 000 étudiants à La Réunion pour un coût total de 1 141 400 euros.
- **Des aides d'urgence pour les étudiants en difficulté** : diverses aides (alimentaires, financières, soutien psychologique) peuvent être accordées tout au long de l'année suite à un entretien avec les assistants sociaux du Crous.
- **Le gel des droits d'inscription à l'université** pour tous les étudiants.

Contact presse

Service communication du rectorat

- **Le bénéfice du PassSport étendu aux étudiants boursiers à la rentrée 2022**, afin que la pratique sportive des étudiants les plus précaires ne soit pas freinée par leur situation financière.

En mettant ainsi la vie étudiante au cœur de son action, l'État prend soin de ses étudiantes et de ses étudiants.

Contact presse
Service communication du rectorat

Tél : 0692 42 42 68
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9